

SAFPT-UL-Salon de Provence

27 Rue Anthime Ravoire

13300 Salon de Provence

Tel : 06.10.36.56.57

Tel : 06.13.51.10.77

Tel : 04.13.43.72.20

<http://www.safpt-salon.org>

mail : autonome@safpt-salon.org

Salon de Provence, le 16 mai 2022

1607 heures à la sauce salonnaise : une sauce qui ne prend toujours pas !!!

Monsieur Le Maire,

Les syndicats C.F.D.T, F.O et S.A.F.P.T vous ont écrit le 29 avril 2022 pour vous faire remonter les interpellations de vos agents :

- Modifications d'horaires qui font bouleverser leur vie personnelle sans aucune discussion possible.
- Aucun retour sur la prise en compte de la pénibilité dans ce passage aux 1607 heures.

Nous avons donc souhaité qu'un calendrier des réunions de travail nous soit transmis.

A ce jour, le silence de votre administration sur ces sujets est toujours aussi assourdissant !!!

Quel décalage avec le dialogue qui s'était pourtant engagé avec Monsieur Ytier, votre adjoint au maire des ressources humaines et des finances communales.

Dialogue que nous avons d'ailleurs exprimé publiquement dans l'article de La Provence du 10 avril 2022 suite à la polémique provoquée par votre conseiller municipal au tourisme :

*« Nous soulignons pour cela, le dialogue permanent et particulièrement humain de David Ytier qui est aussi l'adjoint en charge des relations humaines (RH) à la mairie. Il nous a tous réunis et a tenu à nous expliquer la méthodologie qu'il voulait appliquer. En tant qu'élus de la République, il nous a dit qu'il voulait appliquer la loi mais **qu'il nous laissait toute latitude pour en discuter les contours et sa mise en place dans les services** ».*

Comment expliquer ce décalage, Monsieur Ytier, entre votre parole et les actes de votre administration, alors que des discours sans concession sont déjà déclinés par les chefs de service à vos agents ?

- Par un double langage absolument cynique très bien compris de votre administration ?
- Ou par votre incapacité à imposer votre volonté réelle de dialogue à une poignée de cadres psychorigides biberonnés au management directif ?



ou



Et comment, Monsieur Le Maire, ne pas mettre en abîme vos propos rapportés également dans La Provence du 4 avril 2022 :

« Nous sommes fiers d'avoir opté pour cette nouvelle organisation parce que c'est celle que souhaitent la très grande majorité des agents municipaux ».

« On parle bien de tous les agents et non pas des seules organisations syndicales ».

« Est-ce que toutes les villes de France ont demandé à leurs agents ce qu'ils souhaitent ? Je ne le pense pas. **Nous, on a appliqué ce que nos agents souhaitent** ».

« Vous nous dites que les organisations syndicales n'ont pas été associées ? Je vous rassure, elles l'ont été mais **nous avons préféré interroger tous les agents plutôt** ».

Puisque votre administration ignore les demandes de concertation des organisations syndicales, pourquoi ne pas continuer, Monsieur Le Maire, à interroger directement vos agents sur ce qu'ils souhaitent (ou pas) dans l'application concrète de ces 1607 heures ?

Voici donc quelques propositions de questions à leur soumettre :

- Souhaitez-vous conserver la possibilité de commencer plus tard ou de finir plus tôt en réduisant votre pause méridienne ? Oui Non
- Souhaitez-vous que la possibilité de réduire la durée annuelle de travail pour les agents travaillant de nuit, les dimanches, les jours fériés, en horaires décalés, en cycle de 2 ou 3 huit, sur des activités pénibles ou dangereuses, soit prise en compte par la collectivité ? Oui Non
- Si Oui, souhaitez-vous que cette prise en compte de la pénibilité soit négociée globalement en transparence ou cloisonnée service par service ? Pénibilité négociée globalement Pénibilité négociée service par service
- Souhaitez-vous ce passage aux 1607 heures s'accompagnent d'une annualisation de certains services dans le but de les faire travailler le dimanche et les jours fériés sans majoration financière ? Oui Non
- Souhaitez-vous que le temps de travail supplémentaire jour fasse l'objet d'une contrepartie ? Oui Non
- Si Oui :
 - Revalorisation du Régime Indemnitaires Oui Non
 - Octroi de tickets restaurants Oui Non
 - Autres propositions :
- Etes-vous satisfait des orientations que vous ont fait remonter vos chefs de services ? Oui Non

Serez-vous prêt, Monsieur Le Maire, à appliquer ce que vos agents **souhaitent vraiment** à l'issue de cette nouvelle consultation ?

Pour paraphraser votre touriste du conseil municipal, travailler 10 mois et être payés 13, cela serait pas mal en effet, mais vos agents n'en demandent pas tant, ils souhaitent avant tout du **RESPECT !!!**

Les membres du Bureau du SAFPT UL-Salon de Provence

Le temps de travail des agents municipaux fait débat

L'opposition prétend que l'application de la loi qui leur impose de travailler plus s'est faite dans la douleur. Un argument pas du tout partagé par les élus de la majorité lors du conseil

Quarante-deux jours ? En découvrant le nombre de jours de congés auxquels ont droit les employés municipaux, le conseiller municipal de la majorité Patrick Alvisi a failli s'étouffer. Effectivement. Et c'est sans doute pour cela que le 6 août 2019, la loi de Transformation de la Fonction publique a imposé, aux collectivités territoriales, l'application d'un temps de travail réglementaire annuel de 1 607 heures. Et à entendre l'opposante écologiste Hélène Haensler, cette mise en application, à Salon - les agents travaillent 20 minutes de plus pour conserver leur nombre de jours de congés - s'est faite dans la douleur.

"Les syndicats ont voté contre et vous faites appel à de l'interim pour compenser les départs non remplacés dans les cantines", avançait-elle, enjoignant même la majorité à "entendre la souffrance du personnel territorial" qui, dans certains services, devra même "changer ses horaires de travail". Selon elle, le personnel municipal "perdra des jours de congés" avec l'imposition de cette loi. Mais en écoutant ces propos, Nicolas Isnard ne pouvait s'empêcher de hocher la tête de stupefaction. "Il y a beaucoup de contre-vérités dans vos propos, lui rétorquait-il. Qui a dit que nous allons lever des jours de congés ? Qui a dit que nous allons changer les heures des services ? Bien au contraire, ce sujet, nous pouvons en être fiers, collectivement, les élus et les agents municipaux ! Vous dites que l'on a tardé à mettre en place cette réforme ? Effectivement. Une loi a été votée mais entre-temps, il y a eu le Covid et nous ne voulions pas ajouter une panique



La loi de Transformation de la Fonction publique impose aux collectivités territoriales l'application d'un temps de travail réglementaire annuel de 1 607 heures. /PHOTO ILLUSTRATION LP

sanitaire. Nous sommes fiers d'avoir opté pour cette nouvelle organisation parce que c'est celle que souhaitaient la très grande majorité des agents municipaux. Tous ont été sollicités, 75% d'entre eux ont répondu et 98% ont voté pour cette organisation." Le maire a toutefois nuancé : "On parle bien de tous les agents et non pas des seules organisations syndicales". Et le maire d'appuyer : "Est-ce que toutes les villes de France ont demandé à leurs agents ce qu'ils souhaitent ? Je ne le pense pas. Nous, on a appliqué ce que nos agents souhaitent". Concrètement, le nombre de jours de congés reste inchangé mais pour cela, les agents devront travailler un peu plus et ce à compter du 1^{er}

septembre prochain. Mais comme tous les services n'ont pas le même rythme de travail - par exemple, la police municipale travaille 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 alors que dans les écoles, les agents suivent le rythme des élèves - l'application sera différente en fonction des services. "Certains travailleront 20 minutes de plus par jour, d'autres une demi-journée ou une journée de plus par mois", a détaillé le premier magistrat. Puis, toujours à l'attention d'Hélène Haensler, "Vous nous dites que les organisations syndicales n'ont pas été associées ? Je vous rassure, elles l'ont été mais nous avons préféré interroger tous les agents plutôt". Et de conclure, en guise de preuve de bonne foi :

"Voyez-vous des gens mécontents ?". Il ne semble pas. Le mot de la fin reviendra à Patrick Alvisi, déjà cité plus haut et toujours pas remis de cette nouvelle. "Ils travaillent dix mois et sont payés 13, c'est pas mal quand même !"

Moins d'enfants dans les écoles

En dehors de cet échange, le conseil a été plutôt consensuel. Nicolas Isnard a toutefois alarmé son auditoire en présentant les conclusions du Directeur des services départementaux de l'éducation (Dasen) concernant la baisse de la natalité dans le département et, par conséquent, les mesures qu'il serait amené à prendre pour les écoles. "La baisse de la nati-

Et aussi

- Lors de ce conseil, les comptes de la Ville ont été approuvés à la majorité. L'opposition s'est soit abstenue (Hélène Haensler) soit a voté contre (Samir Jacquot-Hakkar). Un excédent de 1,22 million d'euros a été enregistré.
- 2,8 M€ de subventions ont été versées aux associations de la ville.
- Des lieux porteront le nom de Salonais emblématiques. Ainsi, du côté de Bel-Air, une traverse portera le nom de Jean-Paul Mounet. La famille souhaitait un site près du stade des Micocoulier où M. Mounet, "figure de Bel-Air, du foot et du personnel municipal", a "passé une grande partie de sa vie". Autre nomination, la place André Passelaigue s'appelle désormais place "Fifi et André Passelaigue"

lité se traduit par 2500 enfants de moins dans le département et entre 50 et 100 de moins sur la ville, a-t-il appuyé. Nous avons mesuré ce décrochage en 2021 sur la maternité de Salon où le nombre de naissances a chuté pour revenir à une natalité équivalente d'il y a dix ou quinze ans. Nous étudions donc les besoins dans les écoles sur les dix années à venir - actuellement la ville compte 4200 enfants scolarisés dans 128 classes - ce qui est un travail colossal. Tout mouvement doit s'anticiper pour éviter des classes en sureffectif." L'anticipation, un maître-mot si l'on ne veut pas se voir imposer de mesures drastiques prises, parfois, à l'emporte-pièce...

Stéphane ROSSI

« LA PROVENCE – 10 Avril 2022 »

Temps de travail : les syndicats vent debout contre la polémique

Après les propos du conseiller municipal en charge du tourisme, les syndicats contre-attaquent

Dire que les syndicats des agents territoriaux ont peu goûté à certains propos tenus la semaine dernière lors du conseil municipal, serait un doux euphémisme. Principalement, c'est la réaction du conseil municipal au tourisme, Patrick Alvisi, rapporté à la fois par *La Provence* (notre édition du lundi 4 avril) mais aussi par des fonctionnaires présents ce jour-là, qui a passablement irrité les syndicats.

En effet, alors que le conseil se penchait sur l'application de la loi dite "de transformation de la Fonction publique" qui impose aux agents des collectivités, un temps de travail de 1607 heures annuel, Patrick Alvisi s'était étonné en apprenant le

ment indigne. Non, nous ne sommes pas payés sur treize mois et non, nous ne travaillons pas dix mois. On travaille, comme tout le monde, sur douze mois et si M. Alvisi le souhaite, il peut nous offrir un treizième mois. Nous lui donnerons un Rib de tous les employés municipaux, et nous accepterons bien volontiers ce cadeau".

Bien sûr, pour l'ensemble des syndicats, "ce qu'il faut aussi rétablir, c'est que l'on n'a pas 42 jours de congés mais 25 jours annuels de congés payés. Ce ne sont pas des jours que nous volons mais qui sont définis par la loi. Et, à compter de la délibération, nous obtiendrons 17 ou 18 jours de RTT définis en fonction du temps de travail et de présence". Ceci, bien sûr, à la condition que les agents travaillent plus pour atteindre les 1607 heures annuelles. "Nous soulignons, pour cela, le dialogue permanent et particulièrement humain de David Ytier qui est aussi l'adjoint en charge des relations humaines (RH) à la mairie, souligne un autre syndicaliste. Il nous a tous réunis et a tenu à nous expliquer la méthodologie qu'il voulait appliquer. En tant qu'élu de la République, il nous a dit qu'il souhaitait appliquer la loi mais qu'il nous laissait toute latitude pour en discuter les contours et sa mise en application dans les services. 98% des



Les syndicats réagissent contre les propos tenus lors du dernier conseil municipal et rapportés par "La Provence". (PHOTO S.R.)

congrès annuels et 17 à 18 jours de RTT. Les organisations syndicales ont approuvé la méthode et saluent toutes les sens du dialogue de David Ytier. Lorsque l'on a un élu autant à l'écoute, on ne comprend pas bien qu'un autre se permette de dire des âneries. Certains agents ont été particulièrement choqués, le soir du conseil, d'entendre ces propos".

"Si Salon brille aux yeux de tous..."

"Ça jette l'opprobre sur toute une corporation, ajoute un des autres syndicalistes. On s'est étonné, nous, en lisant le jour-

nal et certains agents subissent des insultes de la part de gens qui pensent que nous sommes des privilégiés. Je suggère à M. Alvisi, de prendre une pelle, d'enfiler des bottes, et de suivre certains agents sur le terrain. Il comprendrait alors que ce déshonneur est d'autant plus injustifié que, nous rappelons, la fonction publique territoriale est le parent-pauvre de l'administration. Surtout, nous lui rappellerons que si Salon brille aux yeux de tous, c'est parce que les agents municipaux sont là pour la mise en place des lieux de concerts et des animations, qu'ils installent

"Oui, les syndicats ont été consultés"

L'autre motif d'étonnement de l'ensemble des syndicats a été d'entendre, au cours de ce conseil, l'élue EELY Hélène Haensler prétendre - ce qui a appelé une réponse du maire - que "les syndicats n'ont pas été consultés" par la municipalité dans le cadre de ce dossier. "Pour pouvoir affirmer cela, il aurait fallu que Mme Haensler se donne la peine de venir nous voir ce que nous, l'ensemble des syndicats, disons qu'elle n'a pas fait. Nous avons bien été consultés et avons un dialogue permanent avec David Ytier" indiquent les cinq organisations. Dommage que Mme Haensler, comme elle l'a affirmé encore lors de ce conseil, "ne lit pas le journal". Elle aurait alors pu savoir, à la lecture de cet article, ce qu'ont pensé les syndicats de son intervention... S.R.

les bureaux de vote pour les élections, qu'ils permettent aussi aux Salonais d'obtenir dans les meilleurs délais, une carte d'identité. L'usager est heureux de voir une ville fleurie ou de touler sur une voirie en bon état".

Face à cette polémique, Patrick Alvisi a appelé les syndicats pour s'excuser, ne pensant pas que ses propos allaient autant les déconner. "On peut être déconneur mais lorsque l'on est dans un endroit stratégique, comme un conseil municipal public, il faut savoir être mesuré", concluent les syndicalistes. Stéphane ROSSI

"Dans un endroit stratégique, comme un conseil, il faut savoir être mesuré".

nombre de jours de congés auxquels auraient droit les employés municipaux. Connus pour son caractère jovial et sa propension à faire rire, Patrick Alvisi avait alors déclaré à l'assemblée, que "travailler dix mois et être payé sur treize mois, ce n'est pas mal". L'allusion a été faite sur le ton de la boutade. Mais elle a mis le feu aux poudres, faisant exploser de colère les syndicats qui ont décidé de réagir de façon collégiale - CGT, FO, CFTD, SAFPT et CFTC - à ces propos. "Ce qui a été dit est totalement faux", s'emporte d'ailleurs Daniel Calendini, représentant du syndicat "autonome" de la mairie. A ses côtés, les autres représentants acquiescent. "Entendre dire cela d'un élu qui en est à son deuxième mandat est absolu-

"Je suggère à M. Alvisi, de prendre une pelle, d'enfiler des bottes, et de (nous) suivre".

employés municipaux sondés ont voté pour une augmentation de 22 minutes de travail supplémentaire quotidien afin de pouvoir bénéficier des 25 jours de